

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-625 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) ». L'objet de ce règlement vise à modifier les modalités pour la délivrance des permis de stationnement du secteur numéro 1 et réduire les frais exigibles pour la délivrance de permis de stationnement du secteur numéro 1 pour les employés œuvrant dans l'arrondissement d'Outremont ;

AO-626 intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) ». L'objet de ce règlement vise à ajouter trente-trois (33) parcomètres dits « mixtes » aux abords de l'avenue Laurier, sur les avenues de l'Épée, Durocher, Édouard-Charles et Querbes.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 23 octobre 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate



CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 de la Loi sur les Cités et villes, R.L.R.Q. chapitre C-19)

La présente est pour certifier que l'avis public ci-joint, relatif à l'entrée en vigueur des règlements **AO-625 et AO-626** a été publié sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont dans la section réservée aux avis publics le 23 octobre 2023. Il a été affiché à la mairie d'arrondissement le même jour.

Émis le 23 octobre 2023

Me Julie Desjardins Secrétaire d'arrondissement